

Les citoyens éclairés
16 impasse Marcel Cerdan
56600 Lanester

à l'attention de Mr Thierry Gamond- Rius, directeur général
et de Mme Carole Brisson, directeur général adjoint
Hopital Bretagne Sud de LORIENT 56100

Lanester le 17 septembre 2017

Madame, Monsieur,

Notre association souhaite attirer votre attention sur la recrudescence des pathologies liées à l'exposition aux ondes électromagnétiques, toujours plus présentes dans notre environnement, et dans une multiplication de fréquences qui n'ont fait l'objet d'aucune étude pour certaines. C'est d'autant plus grave que les ondes sont invisibles, inodores, mais sonores pour certaines personnes.

Hélas la France a choisi de faire confiance aux lobbies de téléphonie mobile, et a décidé de prendre pour normes les recommandations de l'ICNIRP au sein de laquelle on trouve : Mr Bernard Veyret qui fait partie du conseil scientifique de Bouygues télécom, Mr Michel Repacholi qui dirige le plus gros laboratoire de France à Bordeaux, et dont les études sont financées par les opérateurs mondiaux directement ou indirectement via les fondations ou financements européens. Mme Isabelle Lagroye, biologiste travaille justement à chercher mais ne rien trouver dans le laboratoire de Mr Repacholi. Mr Arnaud Miguel, président à l'époque était très embarrassé de répondre à la question : « est qu'on ne risque rien avec les téléphones portables ? » (source mauvaises ondes FR3)

Le conseil de l'Europe préconise le taux d'émission d'ondes maximum (pour la fréquence de 900 Mhz) de 0.6 volt/mètre qui va descendre en fin d'année à 0.2 volt/mètre. C'est aussi ce que préconise les scientifiques du rapport bioinitiative 2012 (1800 études 29 scientifiques et médecins, 10 pays) . Seuls l'Autriche et le Lichtenstein ont mis en application ces taux ; la Suisse , les pays de l'Europe de l'Est et la Pologne acceptent 6 volt /mètre ; l'Italie 7 volt/mètre, la Belgique 20 et la France.... 41 ! et 87 pour les ondes pulsées comme le CPL du linky.

Pourtant la directive européenne sur la protection des appareils médicaux n'autorise que 3 volt/mètre. Est-ce que le matériel aurait plus de valeur que la vie humaine ?

Alors on se demande... Pourquoi ces normes sont elles encore réalisées en ne tenant compte que de l'effet thermique des ondes ? Pensez vous que tant que nos cellules ne brûlent pas, on ne risque rien ?? ce que l'on trouve dans le rapport bioinitiative et dans de nombreuses études est alarmant et l'on peut s'étonner que dans un lieu conçu pour soigner les gens, on leur rajoute des pollutions environnementales en installant le wifi dans tout l'hôpital...

Dans les 1800 cas qui composent le rapport de 2012 on note une augmentation de l'incidence de la leucémie infantile, Parkinson, sclérose en plaque, Alzheimer , diabète, pathologies de la fertilité, dommages aux yeux, toxines traversant la BHE, dommage à l'ADN cellulaire qui peut être transmis à la prochaine génération, influence sur la mélatonine entraînant des insomnies, dépression, vieillissement rapide, capacités cognitives diminuées, mémoire et motricité, diminution des ions calcium entraînant une baisse de l'immunité, cancers du cerveau, du sein et des testicules. Vous le savez sûrement la liste est longue.

Pourquoi alors surenchérir en installant des ondes qui peuvent nuire à la bonne évolution des hospitalisations dans votre établissement ? Nous sommes aussi des usagers potentiels, et nous refusons cette prestation « touristique » dans un lieu de soin.

La priorité comme le préconise la charte de l'environnement de 2004 l'article 1 stipule que :

« **Article 1er.** - Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

Article 2. - Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.

Hypersensibilité électromagnétique :

https://www.anses.fr/fr/system/files/Consultation_AP_2011SA0150_EHS.pdf

La Direction générale de la Santé adresse une note aux agences régionales de Santé « les conditions d'hospitalisation d'une personne hypersensible aux ondes doivent concilier la demande du patient avec les contraintes liées à l'urgence, l'organisation et la sécurité des soins. » Est-ce que l'hôpital Bretagne sud est en mesure d'accueillir sereinement des personnes électrosensibles, donc dans un espace dénué d'ondes électromagnétiques ?

Rapport de l'anses sur l'exposition des enfants aux ondes électromagnétiques (août 2016) :

<https://www.anses.fr/fr/system/files/AP2012SA0091Ra.pdf>

On peut y lire qu'il faut protéger les enfants et éviter de leur mettre dans les mains portables ou écrans avant l'âge de 14 ans. Je vous avais d'ailleurs envoyé un courrier l'an dernier, en voyant dans le journal qu'une association avait fourni des tablettes sans fil pour les urgences pédiatriques.

La loi Laurence Abeille de février 2015 interdit le wifi dans les lieux accueillant des jeunes enfants. Elle vise aussi la sobriété en matière d'ondes et la transparence donc l'information du public sur les risques encourus. N'accueillez vous donc pas de jeunes enfants ?

Comme vous pourrez le constater sur l'article ci-joint Tahiti a commencé une campagne de sensibilisation aux ondes électromagnétiques. Arrêtons de faire les autruches car il s'agit du prochain scandale sanitaire, et celui-ci sera de dimensions mondiales. Nous nous permettons de vous suggérer de rajouter à votre questionnaire d'accueil si le patient est en wifi chez lui, ou si celui-ci est sur son lieu de travail. Vous pourriez aussi nous permettre de laisser un questionnaire à l'attention des patients et des familles ?

Rapport de l'anses sur les compatibilités électromagnétiques des dispositifs médicaux exposés à des sources de radiofréquences (juin 2016) :

<https://www.anses.fr/fr/system/files/AP2011SA0211Ra.pdf>

Ce rapport dit aussi que le personnel soignant ne doit pas être dans les locaux de soins avec leurs téléphones personnels, ni les utiliser en présence des patients. Les appels téléphoniques doivent se faire à l'extérieur.

En tout état de cause, il est dangereux et contraire à la vocation d'un centre de soins de conserver des ondes wifi dans son établissement.

Plus de 170 scientifiques et médecins de 37 pays demandent un moratoire sur le déploiement de la 5G – cinquième génération de téléphonie mobile – jusqu'à ce que des études d'impact sanitaires et environnementales sérieuses et indépendantes aient été réalisées préalablement à toute mise sur le marché.

La 5G augmentera considérablement l'exposition aux champs électromagnétiques de radiofréquences (RF-CEM) et s'ajoutera au brouillard électromagnétique déjà produit par la 2G, 3G, 4G, Wi-Fi, etc., exposition dont il a été prouvé qu'elle est nocive pour les humains et pour l'environnement.

Nous vous demandons de porter cette requête auprès du directoire, d'opter pour la fibre optique qui ne pose pas le problème de rayonnement, et de refuser l'installation de compteurs linky qui utilisent à ce jour dans leur installation en G3 sur Lorient une fréquence de 210.000 hertz sur des câbles domestiques prévus pour 1000 hertz. Votre hôpital est-il équipé de câbles blindés qui permettraient une protection des humains contre ces fréquences, malheureusement pas de votre matériel par les incompatibilités électromagnétiques.

Nous rappelons que la société privée Enedis n'est pas assurée pour les travaux qu'elle effectue sur le réseau, et ne peut donc fournir de garantie décennale ni sur le matériel, ni sur les problèmes techniques de pose. L'utilisateur est en droit d'exiger le diplôme d'électricien du technicien ainsi que le certificat d'assurance à jour et non celui d'un courtier, (inexistant), faute de quoi enedis ou tout sous-traitant a interdiction de toucher au matériel électrique.

Nous souhaitons vous avoir alerté sur le sujet et attendons, Madame, Monsieur, vos réponses sur les questions abordées.

Notre requête peut-elle être également transmise à Madame Le Friec, en charge des relations avec les usagers et de la communication. Nous vous en remercions,

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos salutations citoyennes.

La présidente,

Danièle Bovin